



 **COPIE**

**DECISION N° 2014-34  
PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE**

*Le Président,*

Vu le décret n° 2006-975 du 1er août 2006 modifié portant code des marchés publics,

Vu le décret n°2010-699 du 18 juin 2010 portant création de l'établissement public du musée national Picasso-Paris, et notamment son article 14 alinéa 1,

Vu le décret du 6 juin 2014 portant nomination de Monsieur Laurent LE BON en qualité de président de l'établissement public du musée national Picasso-Paris,

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Vu l'arrêté du 25 juillet 2013 fixant les modalités d'accréditation des ordonnateurs auprès des comptables publics assignataires, par transmission au comptable public assignataire d'une copie de leurs actes de délégation et de nomination publiés,

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>** – Donne délégation à Madame Francette GIRAULT, responsable sécurité-sûreté, à l'effet de signer, au nom du président de l'établissement public du musée national Picasso-Paris :

- les bordereaux d'engagement de dépenses relatifs à ses attributions dans la limite de 1 000€ HT ;
- les bons de commande correspondant.

**Art. 2** – La présente décision annule et remplace la décision n° 2014-24 du 22 mai 2014 portant délégation de signature et prend effet à compter de sa signature.

**Art. 3** – La copie de la présente décision conférant délégation de signature à Madame Francette GIRAULT, responsable sécurité-sûreté, ainsi qu'un spécimen de sa signature manuscrite, seront notifiés au comptable public assignataire pour accréditation.

**Art. 4** – La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du ministre de la culture et de la communication ainsi que sur le site internet de l'établissement public du musée national Picasso-Paris.

Fait à Paris, le 13 juin 2014

Laurent LE BON  
Conservateur général du patrimoine